

# **Rapport financier consolidé**

## **Exercice terminé le 31 décembre 2023**

Ville de Contrecoeur | 59035 |

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Amélie Champigny, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Contrecoeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	28
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	29
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	30
Situation financière par organismes	31
Charges par objets	32
Excédent (déficit) accumulé	33
Avantages sociaux futurs	37

## Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	47
Analyse des charges consolidées	59

## RAPPORT

Aux membres du conseil de la Ville de Contrecoeur

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Contrecoeur (la ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> avril 2023 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », la ville n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2023, de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et elle n'a pas fourni les informations requises dans ses états financiers consolidés en vertu de cette norme. À cet égard, les états financiers consolidés dérogent aux normes comptables du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers consolidés, aux charges ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville de Contrecoeur inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1 à S23-4 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

## RAPPORT

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

## RAPPORT

· nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la ville à cesser son exploitation;

· nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

· nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit avec réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MPA inc. société de comptables professionnel agréés (1)  
(1) Préparé par Robert Arbour, CPA auditeur  
Montréal le 4 juin 2024

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations	
		2023	2022
<b>Revenus</b>			
Taxes	1	17 329 668	16 112 383
Compensations tenant lieu de taxes	2	270 813	265 026
Quotes-parts	3		
Transferts	4	2 897 621	1 737 014
Services rendus	5	942 142	1 105 709
Imposition de droits	6	2 016 318	2 138 774
Amendes et pénalités	7	324 563	296 089
Revenus de placements de portefeuille	8	169 179	75 752
Autres revenus d'intérêts	9	131 072	104 601
Autres revenus	10	519 889	28 969
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	24 601 265	21 864 317
<b>Charges</b>			
Administration générale	14	3 018 978	3 354 311
Sécurité publique	15	3 568 865	3 178 378
Transport	16	4 120 004	3 697 419
Hygiène du milieu	17	4 973 893	4 562 565
Santé et bien-être	18	154 092	139 254
Aménagement, urbanisme et développement	19	651 150	595 231
Loisirs et culture	20	3 168 535	2 728 080
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	1 061 933	797 386
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	20 717 450	19 052 624
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	3 883 815	2 811 693
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	47 958 180	45 146 487
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		
Solde redressé	28	47 958 180	45 146 487
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29	51 841 995	47 958 180

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	6 635 947	3 801 878
Débiteurs (note 5)	2	5 957 461	4 934 571
Prêts (note 6)	3	35 000	
Placements de portefeuille (note 7)	4	132 176	119 984
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	12 760 584	8 856 433
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 250 000	1 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	3 553 418	3 575 009
Revenus reportés (note 11)	12	682 496	158 415
Dette à long terme (note 12)	13	42 477 851	37 115 037
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	121 556	147 199
Autres passifs (note 14)	15		
	16	48 085 321	41 995 660
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(35 324 737)	(33 139 227)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	86 542 161	80 564 603
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	212 251	212 251
Stocks de fournitures	20	258 597	237 176
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	153 723	83 377
	23	87 166 732	81 097 407
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	51 841 995	47 958 180
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	51 841 995	47 958 180
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	51 841 995	47 958 180

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations	
		2023	2022
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	3 883 815	2 811 693
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2	( 9 807 192)	9 228 562
Produit de cession	3	3 181	2 430
Amortissement	4	3 828 893	3 568 474
(Gain) perte sur cession	5	(2 439)	(2 278)
Réduction de valeur / Reclassement	6		
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(5 977 557)	(5 659 936)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		1 490
Variation des stocks de fournitures	10	(21 421)	(64 388)
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	(70 346)	33 707
	13	(91 767)	(29 191)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15	(1)	
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(2 185 510)	(2 877 434)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	(33 139 227)	(30 261 793)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	(33 139 227)	(30 261 793)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21	(35 324 737)	(33 139 227)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	3 883 815	2 811 693
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	3 828 893	3 568 474
Autres			
▪ Gain/Perte sur cession	3.1	(2 439)	(2 278)
▪ Réduction des placements	3.2	(1)	
	4	7 710 268	6 377 889
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(1 022 890)	307 862
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(21 591)	90 931
Revenus reportés	8	524 081	124 983
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(25 643)	12 428
Propriétés destinées à la revente	10		1 490
Stocks de fournitures	11	(21 421)	(64 388)
Autres actifs non financiers	12	(70 346)	33 707
	13	7 072 458	6 884 902
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(9 807 192)	(9 228 562)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	3 181	2 430
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	( )	( )
	18	(9 804 011)	(9 226 132)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(31 433)	( )
Remboursement ou cession	20	19 241	(4 053)
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	(35 000)	( )
Cession	22		
	23	(47 192)	(4 053)
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	8 697 900	3 941 900
Remboursement de la dette à long terme	25	(3 286 183)	(3 265 298)
Variation nette des emprunts temporaires	26	250 000	1 000 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(48 903)	37 183
Autres			
▪	28.1		
	29	5 612 814	1 713 785
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	2 834 069	(631 498)
Solde déjà établi	31	3 801 878	4 433 376
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	3 801 878	4 433 376
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	6 635 947	3 801 878

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

La ville de Contrecoeur (ci-après « la ville ») est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes. Elle est dirigée par le conseil municipal composé de six conseillers et d'une mairesse.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales par organismes présenté à la page S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1 à S23-4.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S.O.

**a) Périmètre comptable**

S.O

**b) Partenariats**

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant à la ville dans les actifs, les passifs, les revenus et les charges des partenariats auxquels elle participe. Cette consolidation proportionnelle se fait ligne par ligne.

La municipalité participe aux partenariats suivants :

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. (consolidation ligne par ligne) (3,496%)

Régie intermunicipal des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu. (Consolidation ligne par ligne) (6,37%)

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que la comptabilisation des revenus et charges aux cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

**C) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la municipalité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**D) Passifs**

**Frais reportés liés à la dette à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

**Revenus reportés**

Les montants perçus à l'égard du fonds de parcs et terrains de jeux et de réfection et entretien de certaines voies publiques sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par ces fonds.

**E) Actifs non financiers**

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

**Immobilisations**

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures: 15, 20 et 40 ans

Bâtiments: 40 ans

Véhicules: 3 à 5, 10, 15 et 20 ans

Ameublement et équipement de bureau: 5 et 10 ans

Machinerie, outillage et équipement: 3 à 10, 15 et 20 ans

Amélioration locatives : période de 10 ans

**Propriétés destinées à la revente**

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette.

**F) Revenus**

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants:

Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement;

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur;

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions;

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus;

Les transferts (subvention) en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la municipalité, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La municipalité comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes retraite à cotisations déterminées**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur. Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées. Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées aussi.

**Provenant de consolidation régie de police Richelieu Saint-Laurent**

**Régimes retraite à cotisations déterminées**

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2022 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
  - pour le déficit constaté initialement au 1er janvier 2007 : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants;
  - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
  - pour le montant négatif créé en 2010 pour contrer l'effet de la charge des cotisations versées par un autre employeur: sur la DMERCA des salariés participants au 31 décembre 2010 .

**I) Instruments financiers**

**Instruments financiers**

*a) Classement et comptabilisation des instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, ou dans celle des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*b) Instruments financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement*

Après leur comptabilisation initiale, l'entité évalue les actifs financiers et les passifs financiers au coût après amortissement en considérant les ajustements suivants :

- Les remboursements ou encaissements;
- L'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux fins du calcul du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction, les escomptes et les primes font partie des flux de trésorerie considérés;
- La réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité opérée directement ou par l'intermédiaire d'une provision.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et les placements de portefeuille autres que ceux constitués d'investissements de capitaux propres cotés sur un marché actif, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations, les amendes, les pénalités, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*c) Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur*

Les placements constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que les actifs et les passifs liés aux instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattachée à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats consolidés.

*d) Coûts de transaction*

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale alors que ceux relatifs aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés en charge à la date de la transaction.

**Prêts**

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputées aux résultats à la provision pour moins-values.

La ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés. Les taux sont établis à partir de table de probabilité de défaut du marché.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils sont recouverts.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

#### Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions cotées sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

#### J) Autres éléments

##### Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds soit celles impliquant des excédents affectés ou non affectés. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des charges, mais des éléments de conciliations à des fins fiscales.

##### Opérations entre apparentés

La ville est apparentée avec tous les organismes décrits dans la section Périmètre comptable et partenariat, qui se trouve dans les principales méthodes comptables. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi que les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil, ainsi que le directeur général de la ville.

La ville n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la ville et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

### 3. Modification de méthodes comptables

#### 1. Adoption initiale - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre SP 3280)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la ville a adopté les exigences de la norme comptable SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, ont fait l'objet d'une application prospective.

La ville n'a évalué, ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

**2. Adoption initiale - SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises, SP 3041, Placements de portefeuille**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la ville a adopté les exigences des normes comptables SP 3450, Instruments financiers, SP 1201, Présentation des états financiers, SP 2601, Conversion des devises et SP 3041, Placements de portefeuille du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Ces normes établissent la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, par exemple les instruments primaires comme les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés comme les options, les contrats à terme normalisés ou de gré à gré et les swaps de taux d'intérêt ou de devises.

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers consolidés, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Conformément à ce chapitre, les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains ou les pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise seront présentés dans le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument soit décomptabilisé.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective et aucun poste des états financiers consolidés de l'exercice courant n'a fait l'objet d'ajustements. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers consolidés de l'exercice antérieur.

Également, des informations additionnelles sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et sur la gestion de ces risques sont présentées dans les notes complémentaires notamment dans la note 25 portant sur les instruments financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	6 635 075	3 801 878
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪ Encaisse Fondation de la RISAVR	3.1	872	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	6 635 947	3 801 878
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	6	6 635 947	3 801 878
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7		74 265
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

**Note****5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	2 621 062	2 055 794
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 732 777	1 991 539
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	170 473	75 921
Organismes municipaux	13	134 878	159 532
Autres			
▪ Loisirs	14.1	167 408	535 444
▪ Promoteurs	14.2	130 863	116 341
	15	5 957 461	4 934 571
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	1 499 704	1 837 850
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	1 499 704	1 837 850
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	22 867	5 429
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		736 260
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	1 499 704	923 532
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	1 233 073	331 747
	27	2 732 777	1 991 539

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪ Corporation des coeurs vaillants	30.1	35 000	
	31	35 000	
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note**

Prêt sans intérêts, remboursable annuellement en 4 versements égaux

**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	117 764	105 572
Autres placements	34	14 412	14 412
	35	132 176	119 984
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note**

Placements à titre d'investissement : Frais de franchise de l'UMQ

Autres placements : Part dans la Coop santé Contrecoeur ; Part dans la coop de la colonie des grèves

**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

Au 31 décembre 2023, La Ville dispose de plusieurs marges de crédit autorisées de 16 055 500 \$. Un montant de 1 250 000 \$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiels.

Au 31 décembre 2023, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000\$. Un montant de 0 \$ est utilisé au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux de base. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 3,496%.

Au 31 décembre 2023, La Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$. La marge est inutilisée au 31 décembre 2023. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel. La quote-part de la ville dans ces engagements s'élève à 6,37%

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**10. Crédoiteurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	1 905 668	1 986 149
Salaires et avantages sociaux	42	420 571	488 402
Dépôts et retenues de garantie	43	862 224	790 727
Provision pour contestations d'évaluation	44	200 000	200 000
Autres			
▪ Provision pour réclamations	45.1	50 000	50 000
▪ Intérêts courus de l'exercice	45.2	114 955	59 598
▪ Divers	45.3		133
	46	3 553 418	3 575 009

**Note****11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
Développement des Bibliothèque publique	52.1	37 900	
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53	128 535	61 399
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	489 366	96 883
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Commandite APM	60.1	19 500	133
▪ Divers Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent	60.2	7 195	
	61	682 496	158 415

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,50	4,85	2024	2043	62	42 837 700	37 425 900
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
<b>Autres dettes à long terme</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		83
Autres					69		
					70	42 837 700	37 425 983
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 359 849)	( 310 946)
					72	42 477 851	37 115 037

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73		5 524 700			5 524 700
2025	74		3 200 000			3 200 000
2026	75		11 085 400			11 085 400
2027	76		1 925 800			1 925 800
2028	77		1 981 300			1 981 300
2029 et plus	78		19 120 500			19 120 500
	79		42 837 700			42 837 700
Intérêts et frais accessoires	80		( )		( )	( )
	81		42 837 700			42 837 700

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (121 556)	(147 199)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84 (121 556)	(147 199)
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 122 517	231 138
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87 236 387	232 012
Autres régimes (REER et autres)	88 23 876	164 032
Régimes de retraite des élus municipaux	89 23 391	25 573
	90 406 171	652 755

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note****14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 ( ) ( )	
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	16 842 127	1 954 703		18 796 830
Eaux usées	103	23 164 965	551 126		23 716 091
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	35 812 142	3 565 582		39 377 724
Autres					
▪ Parcs, Éclairage et Circulatio	105.1	14 289 477	2 168 605		16 458 082
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	11 663 043	825 100		12 488 143
Améliorations locatives	108	56 891	3 343		60 234
Véhicules	109	3 711 947	206 133	19 047	3 899 033
Ameublement et équipement de bureau	110	1 591 362	101 777	25	1 693 114
Machinerie, outillage et équipement divers	111	1 812 963	190 395	76	2 003 282
Terrains	112	6 958 524	240 428		7 198 952
Autres	113				
	114	115 903 441	9 807 192	19 148	125 691 485
Immobilisations en cours	115				
	116	115 903 441	9 807 192	19 148	125 691 485
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	5 717 713	449 420		6 167 133
Eaux usées	118	7 034 427	564 031		7 598 458
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	9 078 162	1 207 086		10 285 248
Autres					
▪ Parcs, Éclairage et Circulatio	120.1	4 519 089	678 435		5 197 524
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	4 735 097	413 400		5 148 497
Améliorations locatives	123	43 662	1 565	102	45 125
Véhicules	124	1 994 891	224 480	18 305	2 201 066
Ameublement et équipement de bureau	125	1 172 918	156 622		1 329 540
Machinerie, outillage et équipement divers	126	1 042 879	133 854		1 176 733
Autres	127				
	128	35 338 838	3 828 893	18 407	39 149 324
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	80 564 603			86 542 161
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	132				

**Note**



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	212 251	212 251
Immeubles industriels municipaux	134		
Autres	135		
	136	212 251	212 251
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	212 251	212 251

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Assurance et informatiques	144.1	153 723	83 377
Autres			
▪	145.1		
	146	153 723	83 377

**Note****19. Obligations contractuelles**

La Ville s'est engagée en vertu de divers contrats à verser les montants suivants :

2024	523 390 \$
2025	263 177 \$
2026	77 429 \$

En vertu des divers contrats, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent s'est engagée pour les 3 prochains exercices pour une somme globale de 1 183 770\$. Pour pourvoir à ces engagements, la Régie devra prévoir pour les 3 prochains exercices financiers les sommes suivantes:

Location de système de radio communication: 394 590\$ en 2024, 394 590\$ en 2025 et 394 590\$ en 2026.

La quote-part de la Ville de Contrecoeur est de 3,496%

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**20. Droits contractuels**

S/O

**21. Passifs éventuels**

S/O

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪ Parc nautique	147.1	220 000	220 000
	148	220 000	220 000
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		
	150		
	151	220 000	220 000

La Ville de Contrecoeur se porte caution à la hauteur de 220 000 \$ envers le Parc nautique de Contrecoeur.

**B) Auto-assurance**

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme pour les employés cadres.

**C) Poursuites**

La Ville fait l'objet de réclamations totalisant plus de 500 000 \$.

Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et le montant que la Ville pourrait, le cas échéant, devoir verser. Tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

**Provenant de la consolidation de la Régie de Police Richelieu Saint-Laurent**

Au cours de l'exercice, la Régie de police a fait l'objet de griefs de certains de ces employés, pour une somme indéterminée.

La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 29 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 124 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 1 040 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La Régie de police fait l'objet d'une réclamation totalisant 4 650 000 \$ qui a été intentée par un citoyen suite à un incident survenu sur son territoire. L'audience pour ce dossier est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

La quote-part de la ville est de 3,496 %.

**D) Autres**

**Environnement**

Compte tenu des lois sur l'environnement, il est possible que le niveau de contamination de certains terrains détenus par la Ville excède les normes en vigueur. La Ville n'est pas en mesure de prévoir l'importance des exigences futures dans le domaine et elle ne peut donc présentement établir le coût des mesures correctrices à apporter, ni leur mode de financement.

**Provenant de la consolidation de la Régie de Police Richelieu Saint-Laurent**

**Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal.**

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminés du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'un ou l'autre des parties.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 10 mai 2023, la Cours d'appel du Québec a confirmé le jugement de la Cour supérieure du Québec en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM). Le jugement indique que la loi RRSM n'est pas inconstitutionnelle, à l'exception des dispositions de cette loi qui permettent à l'organisme municipal de suspendre l'indexation automatique des retraités. Il est à noter que des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été déposées en août 2023.

Bien que l'employeur se soit prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadre de la Loi RRSM, l'application du jugement est suspendue jusqu'à ce qu'une décision finale et sans appel soit rendue.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et des jugements rendus n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2023. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

#### 22. Actifs éventuels

S/O

#### 23. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

#### 24. Données budgétaires

L'état des résultats détaillés par organismes et l'état de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes comportent une comparaison avec le budget adopté par l'organisme municipal.

#### 25. Instruments financiers

##### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux prêts, aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de la ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

##### Débiteurs

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	3 336 399	2 878 630

### Prêts

Le solde du prêt, présenté à l'état de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

À la date de mise au point des états financiers, une évaluation du prêt est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques de l'emprunteur, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date.

Des sûretés représentant le total du prêt atténuent le risque de crédit de ces prêts.

### Placements de portefeuille

La ville atténue son risque associé au placement de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties.

La ville considère que la qualité de crédit du placement de portefeuille est adéquate.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

2023								
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 438 463 \$		\$ -		\$ -		\$ -	3 438 463 \$
Emprunts temporaires	1 250 000 \$		\$ -		\$ -		\$ -	1 250 000 \$
Intérêts courus à payer	114 955 \$		\$ -		\$ -		\$ -	114 955 \$
<b>Dettes</b>	<b>5 524 700 \$</b>		<b>14 285 400 \$</b>		<b>3 907 100 \$</b>		<b>19 120 500 \$</b>	<b>42 837 700 \$</b>
	10 328 118 \$		14 285 400 \$		3 907 100 \$		19 120 500 \$	47 641 118 \$
2022								
	Moins d'un an		De 1 à 3 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 515 411 \$		- \$		- \$		- \$	3 515 411 \$
Emprunts temporaires	1 000 000 \$		\$ -		\$ -		\$ -	1 000 000 \$
Intérêts courus à payer	59 598 \$		\$ -		\$ -		\$ -	59 598 \$
<b>Dettes</b>	<b>8 091 183 \$</b>		<b>6 999 800 \$</b>		<b>11 102 000 \$</b>		<b>11 233 000 \$</b>	<b>37 425 983 \$</b>
	12 666 192 \$		6 999 800 \$		11 102 000 \$		11 233 000 \$	42 000 992 \$





**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la ville prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ses emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2023				
	Taux d'intérêt fixe		Taux d'intérêt variable	Total
Passifs financiers				
Emprunt temporaire	- \$		1 250 000 \$	1 250 000 \$
Dettes	42 837 700 \$		- \$	42 837 700 \$
	42 837 700 \$		1 250 000 \$	44 087 700 \$
31 décembre 2022				
	Taux d'intérêt fixe		Taux d'intérêt variable	Total
Emprunt temporaire	- \$		1 000 000 \$	1 000 000 \$
Dettes	37 425 983 \$		- \$	37 425 983 \$
	983 \$	37 425	\$ 1 000 000	38 425 983 \$

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 212 000 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2023 (156 000 \$ en 2022).

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	16 112 383	16 716 558	17 329 668			17 329 668
Compensations tenant lieu de taxes	2	265 026	269 994	270 813			270 813
Quotes-parts	3					1 550 457	
Transferts	4	638 717	663 813	637 635			637 635
Services rendus	5	999 004	577 239	840 175		101 967	942 142
Imposition de droits	6	2 116 368	1 371 000	1 997 234		19 084	2 016 318
Amendes et pénalités	7	153 939	95 100	143 049		181 514	324 563
Revenus de placements de portefeuille	8	63 009	51 000	169 179			169 179
Autres revenus d'intérêts	9	104 601		106 309		24 763	131 072
Autres revenus	10			76 283		31 209	107 492
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	20 453 047	19 744 704	21 570 345		1 908 994	21 928 882
<b>Investissement</b>							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	1 098 297		2 259 986			2 259 986
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18	23 935		412 397			412 397
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	1 122 232		2 672 383			2 672 383
	22	21 575 279	19 744 704	24 242 728		1 908 994	24 601 265
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	2 761 274	2 879 881	2 732 999	285 979		3 018 978
Sécurité publique	24	2 670 906	3 202 157	3 161 759	64 868	1 892 695	3 568 865
Transport	25	2 280 950	2 210 053	2 523 633	1 596 371		4 120 004
Hygiène du milieu	26	3 622 059	4 092 065	3 960 444	1 013 449		4 973 893
Santé et bien-être	27	139 254	156 634	154 092			154 092
Aménagement, urbanisme et développement	28	595 231	660 665	651 150			651 150
Loisirs et culture	29	2 264 564	2 431 690	2 342 911	825 624		3 168 535
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	781 106	879 637	1 051 398		10 535	1 061 933
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	3 529 792	4 000 000	3 786 291	3 786 291		
	34	18 645 136	20 512 782	20 364 677		1 903 230	20 717 450
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	2 930 143	(768 078)	3 878 051		5 764	3 883 815

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	2 930 143	(768 078)	3 878 051	3 883 815
Moins : revenus d'investissement	2	(1 122 232)	( )	(2 672 383)	(2 672 383)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	1 807 911	(768 078)	1 205 668	1 211 432
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	3 529 792	4 000 000	3 786 291	3 828 893
Produit de cession	5			42 602	3 181
(Gain) perte sur cession	6			3 181	(2 439)
Réduction de valeur / Reclassement	7			(2 439)	(2 439)
	8	3 529 792	4 000 000	3 786 291	43 344
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Coût des propriétés vendues	9	1 490			
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11	1 490			
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12	(4 053)	(15 000)	19 325	(84)
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15	(4 053)	(15 000)	19 325	(84)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16				
Remboursement de la dette à long terme	17	(3 066 901)	(2 960 854)	(3 094 517)	(3 094 517)
	18	(3 066 901)	(2 960 854)	(3 094 517)	(3 094 517)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19	(1 081 574)	(61 900)	(813 104)	(576)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				
Excédent de fonctionnement affecté	21	80 000	279 355	69 355	69 355
Réserves financières et fonds réservés	22	(450 007)	(473 523)	(271 785)	(29 952)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23				(4 824)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				(4 824)
	25	(1 451 581)	(256 068)	(1 015 534)	(35 352)
	26	(991 253)	768 078	(304 435)	(7 908)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	816 658		901 233	13 672
					914 905

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	1 122 232	2 672 383	2 672 383
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (	817 762)(	719 297)(	719 297)
Sécurité publique	3 (	1 295 869)(	341 315)(	64 152)(
Transport	4 (	2 571 718)(	3 603 147)(	3 603 147)
Hygiène du milieu	5 (	3 518 053)(	2 505 829)(	2 505 829)
Santé et bien-être	6 (	)	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)	)	)
Loisirs et culture	8 (	997 436)(	2 573 452)(	2 573 452)
Réseau d'électricité	9 (	)	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)	)
	11 (	9 200 838)(	9 743 040)(	64 152)(
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Acquisition	12 (	)	)	)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Émission ou acquisition	13 (	)	31 433)(	31 433)
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités d'investissement	14		8 697 900	8 697 900
<b>Affectations</b>				
Activités de fonctionnement	15	1 081 574	813 104	576
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16			
Excédent de fonctionnement affecté	17			
Réserves financières et fonds réservés	18		613 784	63 576
	19	1 081 574	1 426 888	64 152
	20	(8 119 264)	350 315	350 315
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(6 997 032)	3 022 698	3 022 698

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	3 513 241	6 354 693	281 254	6 635 947
Débiteurs (note 5)	2	4 757 079	5 817 764	139 697	5 957 461
Prêts (note 6)	3		35 000		35 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	119 984	132 176		132 176
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	8 390 304	12 339 633	420 951	12 760 584
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	1 000 000	1 250 000		1 250 000
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	3 365 050	3 353 523	199 895	3 553 418
Revenus reportés (note 11)	12	158 415	675 301	7 195	682 496
Dettes à long terme (note 12)	13	37 114 954	42 477 851		42 477 851
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			121 556	121 556
Autres passifs (note 14)	15				
	16	41 638 419	47 756 675	328 646	48 085 321
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(33 248 115)	(35 417 042)	92 305	(35 324 737)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	80 477 942	86 434 690	107 471	86 542 161
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	212 251	212 251		212 251
Stocks de fournitures	20	230 688	251 166	7 431	258 597
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	69 480	139 229	14 494	153 723
	23	80 990 361	87 037 336	129 396	87 166 732
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	3 163 484	4 166 278	77 104	4 243 382
Excédent de fonctionnement affecté	25	74 831	5 476	23 859	29 335
Réserves financières et fonds réservés	26	4 715 012	4 383 011	39 732	4 422 743
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	( )	( )	26 465	26 465
Financement des investissements en cours	28	(5 418 796)	(2 396 180)		(2 396 180)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	45 207 715	45 461 709	107 471	45 569 180
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	47 742 246	51 620 294	221 701	51 841 995
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	5 102 305	5 025 819	6 320 985	4 730 013
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	1 058 794	1 131 640	1 451 394	995 504
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	4 781 279	4 250 977	4 477 040	4 352 232
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9		865 760	865 760	743 667
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11				
D'autres tiers	12		170 446	170 446	
Autres frais de financement	13		15 192	25 727	53 719
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	5 570 404	4 757 574	3 207 117	4 365 531
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17				
Autres	18		360 978	370 088	282 166
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	4 000 000	3 786 291	3 828 893	3 529 792
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪	21.1				
	22	20 512 782	20 364 677	20 717 450	19 052 624

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 243 382	3 209 442
Excédent de fonctionnement affecté	2	29 335	154 619
Réserves financières et fonds réservés	3	4 422 743	4 749 912
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	26 465)(	31 289)
Financement des investissements en cours	5	(2 396 180)	(5 418 796)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	45 569 180	45 294 292
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	51 841 995	47 958 180
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	4 166 278	3 163 485
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	77 104	45 957
	11	4 243 382	3 209 442
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Gestion des fosses septiques	12.1	5 476	5 476
▪ Biométhanisation	12.2		69 355
	13	5 476	74 831
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ Organismes contrôlés	14.1	23 859	79 788
	15	23 859	79 788
	16	29 335	154 619

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Développement durable	17.1	381 930	381 930
▪ Équilibre budgétaire	17.2	2 000 000	2 000 000
▪ Infrastructures	17.3	510 000	500 000
	18	2 891 930	2 881 930
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪ Éventualités	19.1	39 732	34 900
	20	39 732	34 900
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	111 546	215 233
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	1 522	47 336
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29		
Autres			
▪ Mobilité durable et Autres	30.1	693 813	661 313
▪ Réserve foncière	30.2	684 200	909 200
	31	1 491 081	1 833 082
	32	4 422 743	4 749 912



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( 26 465)(	31 289)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( ) (	)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( ) (	)
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( ) (	)
Autres	37 ( ) (	)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( ) (	)
	39 ( 26 465)(	31 289)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( ) (	)
Assainissement des sites contaminés	41 ( ) (	)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ( ) (	)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ( ) (	)
Autres	44.1 ( ) (	)
	45 ( 26 465)(	31 289)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ( ) (	)
Utilisation du fonds de roulement	47 ( ) (	)
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ( ) (	)
Utilisation du fonds de roulement	49 ( ) (	)
Autres	50.1 ( ) (	)
	51 ( ) (	)
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ( ) (	)
Mesure relative à la COVID-19	53 ( ) (	)
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( ) (	)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( ) (	)
Autres	56.1 ( ) (	)
	57 ( ) (	)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
	63	
	64 ( 26 465)(	31 289)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	65 45 894	
Investissements à financer	66 ( 2 442 074)(	5 418 796)
	67 (2 396 180)	(5 418 796)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
<b>Éléments d'actif</b>		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68 86 542 161	80 564 603
Propriétés destinées à la revente	69 212 251	212 251
Prêts	70 35 000	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71 117 764	105 572
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72	
	73 86 907 176	80 882 426
Ajustements aux éléments d'actif	74	(1)
	75 86 907 176	80 882 425
<b>Éléments de passif correspondant</b>		
Dette à long terme	76 ( 42 477 851)(	37 115 037)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 ( 359 849)(	310 946)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78 1 499 704	1 837 850
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	
	81 ( 41 337 996)(	35 588 133)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ( )	)
	83 ( 41 337 996)(	35 588 133)
	84 45 569 180	45 294 292

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**Régimes complémentaires de retraite des policiers syndiqués, des cadres et des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent.**

Les régimes capitalisés auprès de Retraite Québec font l'objet d'évaluations actuarielles triennales. Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

« Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipale »

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, 2014, chap. S-2.1.1.) (« Loi RRSM »).

La loi RRSM vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement aux services accumulés avant le 1er janvier 2014 (ci-après le « volet antérieur ») et les services qui s'accumulent à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « volet courant »). Le présent rapport tient compte des ententes survenues entre les parties dans le cadre de la Loi RRSM pour les trois régimes de retraite. »

**Description des régimes:**

1. Date d'entrée en vigueur des régimes: le 1er janvier 2008

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale: à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative:

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008:

i) Policiers syndiqués: Tout participant peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications: Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le 1er jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée : Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3% par mois (4% par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulé aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: 0.5% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0.35% de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes:

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008: en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.

b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008: la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exception de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communication.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM, les rentes sont indexées selon 23,55% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM, les rentes sont indexées selon 50% de l'IPC, sujet à un maximum de 2%.

c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles.

9. Règle du 50% (cotisation excédentaire)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50% de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

#### 10. Cotisations salariales

a) Policiers syndiqués: Volet courant: 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,20% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

b) Cadres: Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 10,58% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

c) Employés de bureau et préposés aux communications: 50% de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50% de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54% à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

#### 11. Cotisation patronale

Volet courant : 50% de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 (147 199)	(134 771)
Charge de l'exercice	4 ( 122 517)(	231 138)
Cotisations versées par l'employeur	5 148 160	218 710
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 (121 556)	(147 199)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 5 648 627	5 393 409
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 5 776 126)(	5 483 476)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 (127 499)	(90 067)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 5 943	(57 132)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 (121 556)	(147 199)
Provision pour moins-value	12 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 (121 556)	(147 199)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	5 648 627
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	5 776 126)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	127 499)(
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	221 192
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	86 456
	20	221 192
Cotisations salariales des employés	21 (	111 942)(
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)(
	23	109 250
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	2 779
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(2 552)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres	29.1	
▪		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	112 029
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	319 290
Rendement espéré des actifs	32 (	308 802)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	10 488
Charge de l'exercice	34	122 517
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	230 477
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	308 802)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(78 325)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	12 470
Prestations versées au cours de l'exercice	39	235 361
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	5 589 754
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	5 105 978
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	43	102 712
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	86 106
DMERCA du nouveau volet	45	16
DMERCA de l'ancien volet	46	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	34

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,85 %	5,71 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,71 %	5,38 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,79 %	2,79 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022	
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	( ) ( )	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( ) ( )	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83		
Rendement espéré des actifs	84	( ) ( )	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85		
Charge de l'exercice	86		
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( ) ( )	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 1

**Description des régimes et autres renseignements**

Régime complémentaire de retraite pour les salariés de la Ville de Contrecoeur

Ce régime de retraite est enregistré sous le numéro 26460 et est régi par la Loi sur les régimes de retraite complémentaire et ses règlements y afférant.

Le régime est un régime contributif à cotisations déterminées administré par le comité de retraite. Les placements sont gérés par Desjardins Sécurité Financière, compagnie d'assurance-vie

Les participants détiennent le droit de placer les cotisations versées à la Caisse de retraite en leur nom, selon les choix offerts par la Caisse. Pour toute information concernant les modalités du régime, on se réfère au texte du régime.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105	
Régime de retraite par financement salarial	106	
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109	236 387
	110	232 012
	236 387	232 012

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 1

**Description des régimes et autres renseignements**

Le régime de retraite offert aux employés-cadres de la ville est un REER collectif, où l'employeur et l'employé participant cotisent chacun jusqu'à concurrence de 2 % du salaire de l'employé.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime volontaire d'épargne-retraite	112	
Régime de retraite simplifié	113	
REER	114	23 876
Autres régimes	115	164 032
	116	164 032
	23 876	164 032

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	26
		26

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement. Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	6 941	6 843
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	23 391	25 573
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121	23 391	25 573

**Note**

## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
<b>TAXES</b>				
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	12 793 236	12 793 236	11 946 247
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	12 793 236	12 793 236	11 946 247
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	1 351 558	1 351 558	1 366 354
Égout	13	1 048 540	1 048 540	854 424
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15	1 251 954	1 251 954	1 162 280
Autres				
▪ Fosses septiques	16.1	45 950	45 950	43 800
Centres d'urgence 9-1-1	17	41 238	41 238	44 729
Service de la dette	18	797 192	797 192	694 549
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	4 536 432	4 536 432	4 166 136
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	4 536 432	4 536 432	4 166 136
	27	17 329 668	17 329 668	16 112 383

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	240	240	214
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	67 266	67 266	73 246
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	102 504	102 504	96 892
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	170 010	170 010	170 352
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37	100 803	100 803	94 674
Taxes d'affaires	38			
	39	100 803	100 803	94 674
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	270 813	270 813	265 026

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47	6 078	6 078	139 747
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48			
Sécurité incendie	49	6 563	6 563	2 718
Sécurité civile	50			
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	62 446	62 446	15 240
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54	40 996	40 996	61 021
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62	1 052	1 052	2 596
Réseau de distribution de l'eau potable	63			
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72	2 535	2 535	3 305
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78			
Promotion et développement économique	79			2 618
Autres	80			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	23 621	23 621	19 611
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	39 237	39 237	48 745
Autres	83	20 500	20 500	28 500
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	203 028	203 028	324 101



**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale		
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91			
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101	2 259 986	2 259 986	103 165
Réseau de distribution de l'eau potable	102			
Traitement des eaux usées	103			
Réseaux d'égout	104			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			995 132
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120			
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	2 259 986	2 259 986	1 098 297

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
	Regroupement municipal et réorganisation municipale	125		
	Péréquation	126		
	Neutralité	127		
	Partage des redevances sur les ressources naturelles	128		
	Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	280 471	314 616
	Fonds de développement des territoires	130		
	Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131		
	Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	154 136	154 136
	Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133		
	Autres	134		
		135	434 607	314 616
	<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	2 897 621	1 737 014

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>			Administration municipale	Données consolidées	
			Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>					
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>					
<b>Administration générale</b>					
	Grefe et application de la loi	137			
	Évaluation	138			
	Autres	139			
		140			
<b>Sécurité publique</b>					
	Police	141			
	Sécurité incendie	142	109 160	109 160	27 931
	Sécurité civile	143			
	Autres	144			
		145	109 160	109 160	27 931
<b>Transport</b>					
	Réseau routier				
	Voirie municipale	146			
	Enlèvement de la neige	147			
	Autres	148			
	Transport collectif	149	20 040	20 040	
	Autres	150			
		151	20 040	20 040	
<b>Hygiène du milieu</b>					
	Eau et égout				
	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152	172 396	172 396	184 255
	Réseau de distribution de l'eau potable	153			
	Traitement des eaux usées	154	101 808	101 808	92 843
	Réseaux d'égout	155			
	Matières résiduelles				
	Déchets domestiques et assimilés	156			
	Matières recyclables				
	Collecte sélective				
	Collecte et transport	157			
	Tri et conditionnement	158			
	Autres	159			
	Autres	160			
	Cours d'eau	161			
	Protection de l'environnement	162			
	Autres	163			
		164	274 204	274 204	277 098

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178	403 404	403 404	305 029

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>			<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
			<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>					
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>					
<b>Administration générale</b>					
Greffe et application de la loi	179				
Évaluation	180				
Autres	181	164 924	164 924	164 924	287 672
	182	164 924	164 924	164 924	287 672
<b>Sécurité publique</b>					
Police	183			90 355	97 308
Sécurité incendie	184	646		646	720
Sécurité civile	185				
Autres	186	3 820		15 431	12 805
	187	4 466		106 432	110 833
<b>Transport</b>					
Réseau routier					
Voirie municipale	188	8 924		8 924	76 908
Enlèvement de la neige	189				
Autres	190	6 645		6 645	6 491
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	191				160
Transport adapté	192				
Transport scolaire	193				
Autres	194				
Autres	195	8 083		8 083	
	196	23 652		23 652	83 559
<b>Hygiène du milieu</b>					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197	2 057		2 057	7 967
Réseau de distribution de l'eau potable	198				
Traitement des eaux usées	199				
Réseaux d'égout	200				
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	201	16 689		16 689	28 995
Matières recyclables	202				
Autres	203				
Cours d'eau	204				
Protection de l'environnement	205	2 845		2 845	1 664
Autres	206				
	207	21 591		21 591	38 626

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>			<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
			<b>Réalisations 2023</b>		
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>					
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>					
<b>Santé et bien-être</b>					
Logement social	208				
Sécurité du revenu	209				
Autres	210				
	211				
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
Aménagement, urbanisme et zonage	212				
Rénovation urbaine	213				
Promotion et développement économique	214	9 599	9 599	11 372	
Autres	215				5 953
	216	9 599	9 599		17 325
<b>Loisirs et culture</b>					
Activités récréatives	217	196 286	196 287		234 634
Activités culturelles					
Bibliothèques	218	16 253	16 253		13 062
Autres	219				14 969
	220	212 539	212 540		262 665
<b>Réseau d'électricité</b>	221				
	222	436 771	538 738		800 680
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	840 175	942 142		1 105 709

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	190 079	209 165	109 881
Droits de mutation immobilière	225	1 806 936	1 806 936	2 021 165
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227	219	217	7 728
	228	1 997 234	2 016 318	2 138 774
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	229	143 049	324 563	296 089
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	230	169 179	169 179	75 752
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	231	106 309	131 072	104 601
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		2 439	2 278
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		23 783	
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	488 680	493 667	26 691
	242	488 680	519 889	28 969
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>				
	243			



**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
Conseil	1	544 381		544 381	544 381	564 583
Greffe et application de la loi	2	208 297		208 297	208 297	199 361
Gestion financière et administrative	3	1 204 465		1 204 465	1 204 465	1 186 256
Évaluation	4	187 615		187 615	187 615	184 210
Gestion du personnel	5	109 050		109 050	109 050	34 019
Autres						
▪ Direction et mairie	6.1	479 191	285 979	765 170	765 170	1 185 882
	7	2 732 999	285 979	3 018 978	3 018 978	3 354 311
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
Police	8	1 893 572		1 893 572	2 204 771	2 053 370
Sécurité incendie	9	1 204 855	64 868	1 269 723	1 269 723	1 025 954
Sécurité civile	10	10 836		10 836	10 836	22 436
Autres	11	52 496		52 496	83 535	76 618
	12	3 161 759	64 868	3 226 627	3 568 865	3 178 378
<b>TRANSPORT</b>						
Réseau routier						
Voirie municipale	13	1 224 454	1 207 083	2 431 537	2 431 537	2 449 789
Enlèvement de la neige	14	667 610		667 610	667 610	561 253
Éclairage des rues	15	71 589	71 676	143 265	143 265	139 066
Circulation et stationnement	16	22 520	58 478	80 998	80 998	70 770
Transport collectif						
Transport en commun	17	442 850		442 850	442 850	398 294
Transport aérien	18					
Transport par eau	19					
Autres	20	94 610	259 134	353 744	353 744	78 247
	21	2 523 633	1 596 371	4 120 004	4 120 004	3 697 419

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées		
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 100 248	256 355	1 356 603	1 356 603	1 200 970
Réseau de distribution de l'eau potable	23	92 944	193 064	286 008	286 008	340 349
Traitement des eaux usées	24	297 204	305 562	602 766	602 766	591 721
Réseaux d'égout	25	302 869	258 468	561 337	561 337	371 237
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	26	843 275		843 275	843 275	491 619
Élimination	27					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	28	361 086		361 086	361 086	471 016
Tri et conditionnement	29					
Matières organiques						
Collecte et transport	30	476 537		476 537	476 537	584 823
Traitement	31					
Matériaux secs	32					
Autres	33					
Plan de gestion	34					
Autres	35					
Cours d'eau	36	45 293		45 293	45 293	41 805
Protection de l'environnement	37	440 988		440 988	440 988	469 025
Autres	38					
	39	3 960 444	1 013 449	4 973 893	4 973 893	4 562 565
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>						
Logement social	40	107 081		107 081	107 081	103 916
Sécurité du revenu	41					
Autres	42	47 011		47 011	47 011	35 338
	43	154 092		154 092	154 092	139 254

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>					
Aménagement, urbanisme et zonage	44	445 566		445 566	493 842
Rénovation urbaine					
Biens patrimoniaux	45	19 867		19 867	9 277
Autres biens	46				
Promotion et développement économique					
Industries et commerces	47	96 537		96 537	36 482
Tourisme	48	89 180		89 180	55 630
Autres	49				
Autres	50				
	51	651 150		651 150	595 231
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>					
Activités récréatives					
Centres communautaires	52	820 081	136 060	956 141	703 913
Patinoires intérieures et extérieures	53	102 733		102 733	76 249
Piscines, plages et ports de plaisance	54	91 927		91 927	95 806
Parcs et terrains de jeux	55	568 537	553 504	1 122 041	1 144 300
Parcs régionaux	56	50 000		50 000	40 000
Expositions et foires	57	258 056		258 056	212 768
Autres	58	6 997		6 997	11 162
	59	1 898 331	689 564	2 587 895	2 284 198
Activités culturelles					
Centres communautaires	60				
Bibliothèques	61	316 543		316 543	283 447
Patrimoine					
Musées et centres d'exposition	62	128 037	136 060	264 097	160 435
Autres ressources du patrimoine	63				
Autres	64				
	65	444 580	136 060	580 640	443 882
	66	2 342 911	825 624	3 168 535	2 728 080

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67					
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>						
Dette à long terme						
Intérêts	68	865 760		865 760	865 760	635 190
Autres frais	69	170 446		170 446	170 446	108 477
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	70				10 488	16 238
Autres	71	15 192		15 192	15 239	37 481
	72	1 051 398		1 051 398	1 061 933	797 386
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73					
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74	3 786 291 (	3 786 291)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	Réalisations
		2023	2023	2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			15 858
Usines de traitement de l'eau potable	2	1 954 703	1 954 703	3 052 128
Usines et bassins d'épuration	3	501 899	501 899	12 750
Conduites d'égout	4	49 227	49 227	437 317
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	3 565 585	3 565 585	2 251 942
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9	37 561	37 561	
Parcs et terrains de jeux	10	2 131 043	2 131 043	552 655
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	382 690	382 690	1 303 529
Édifices communautaires et récréatifs	14	442 409	442 409	497 538
Améliorations locatives	15		3 343	
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	154 963	206 133	164 792
Ameublement et équipement de bureau	18	96 178	101 653	189 697
Machinerie, outillage et équipement divers	19	186 354	190 518	301 079
Terrains	20	240 428	240 428	421 553
Autres	21			
	22	9 743 040	9 807 192	9 200 838



**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1			15 858
Usines de traitement de l'eau potable	2	1 954 703	1 954 703	3 052 128
Usines et bassins d'épuration	3	501 899	501 899	12 750
Conduites d'égout	4	49 227	49 227	437 317
Autres infrastructures	5	5 523 124	5 523 124	1 681 740
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10	211 065	211 065	1 122 857
Autres immobilisations corporelles	11	1 503 022	1 567 174	2 878 188
	12	9 743 040	9 807 192	9 200 838

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	10 345 906	4 427 900	508 592	14 265 214
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	25 242 227	3 032 196	1 201 641	27 072 782
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	35 588 133	7 460 096	1 710 233	41 337 996
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	1 837 850	1 237 804	1 575 950	1 499 704
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	1 837 850	1 237 804	1 575 950	1 499 704
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	1 837 850	1 237 804	1 575 950	1 499 704
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	1 837 850	1 237 804	1 575 950	1 499 704
	19	37 425 983	8 697 900	3 286 183	42 837 700
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	22	37 425 983	8 697 900	3 286 183	42 837 700

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité***Administration municipale**

Dette à long terme	1	42 837 700
--------------------	---	------------

**Ajouter**

Activités d'investissement à financer	2	2 396 180
---------------------------------------	---	-----------

Activités de fonctionnement à financer	3	
--	---	--

Dette en cours de refinancement	4	
---------------------------------	---	--

Autres		
--------	--	--

▪	5.1	
---	-----	--

**Déduire**

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
--	--	--

Excédent accumulé		
-------------------	--	--

Fonds d'amortissement	6	
-----------------------	---	--

Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	1 522
--	---	-------

Débiteurs	8	1 499 704
-----------	---	-----------

Autres montants	9	
-----------------	---	--

Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
--	----	--

Autres		
--------	--	--

▪	11.1	
---	------	--

Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	43 732 654
---	----	------------

<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
	13	

Endettement net à long terme	14	43 732 654
------------------------------	----	------------

**Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes**

Municipalité régionale de comté	15	1 282 340
---------------------------------	----	-----------

Communauté métropolitaine	16	134 031
---------------------------	----	---------

Autres organismes	17	1 317 000
-------------------	----	-----------

Endettement total net à long terme	18	46 466 025
------------------------------------	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
---	----	--

Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
---	----	--

	21	
--	----	--

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	46 466 025
--	----	------------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
---	----	--

Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	
--	----	--

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées		
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>Administration générale</b>					
	Greffe et application de la loi	1	56 969	56 969	50 543
	Évaluation	2	185 325	185 325	182 065
	Autres	3	152 630	152 630	120 408
<b>Sécurité publique</b>					
	Police	4	1 852 334	347 741	1 646 611
	Sécurité incendie	5	14 203	14 203	49 760
	Sécurité civile	6			
	Autres	7	48 666	2 802	44 030
<b>Transport</b>					
	Réseau routier	8			
	Transport collectif	9	419 379	419 379	397 046
	Autres	10			11 667
<b>Hygiène du milieu</b>					
	Eau et égout	11			
	Matières résiduelles	12	1 658 415	1 658 415	1 528 769
	Cours d'eau	13	45 293	45 293	41 805
	Protection de l'environnement	14	16 165	16 165	15 089
	Autres	15	44 852	44 852	48 786
<b>Santé et bien-être</b>					
	Logement social	16	107 081	107 081	103 916
	Autres	17			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>					
	Aménagement, urbanisme et zonage	18	60 424	60 424	43 135
	Rénovation urbaine	19			
	Promotion et développement économique	20	62 027	62 027	53 660
	Autres	21			
<b>Loisirs et culture</b>					
	Activités récréatives	22	33 811	33 811	28 241
	Activités culturelles	23			
<b>Réseau d'électricité</b>					
		24			
		25	4 757 574	3 207 117	4 365 531

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023***Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1		
<b>Charges sociales</b>	2		
<b>Biens et services</b>	3	9 743 040	9 200 838
<b>Frais de financement</b>	4		
<b>Autres</b>	5		
	6	9 743 040	9 200 838

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		<b>Effectifs personnes/ année<sup>2</sup></b>	<b>Semaine normale (heures)</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total<sup>1</sup></b>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	13,00	35,00	23 660,00	1 154 397	320 399	1 474 796
Professionnels	2	3,00	35,00	5 460,00	253 284	20 206	273 490
Cols blancs	3	19,00	34,00	33 345,00	906 672	219 897	1 126 569
Cols bleus	4	29,00	40,00	60 320,00	1 684 743	394 281	2 079 024
Policiers	5						
Pompiers	6	38,00	35,00	15 498,00	809 354	133 264	942 618
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	102,00		138 283,00	4 808 450	1 088 047	5 896 497
Élus	9	7,00			217 369	43 593	260 962
	10	109,00			5 025 819	1 131 640	6 157 459

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	40 996	2 220 042			2 261 038
Réseau de distribution de l'eau potable	3					
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6	636 583				636 583
	7	677 579	2 220 042			2 897 621



**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	137 328	150 750
	4	137 328	150 750
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie	6	13 003	8 611
Sécurité civile	7		1 603
Autres	8		
	9	13 003	10 214
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	325 746	270 632
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12	18 886	6 092
Transport collectif	13		78
Autres	14		
	15	344 632	276 802
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	368 474	4 566
Réseau de distribution de l'eau potable	17		34 854
Traitement des eaux usées	18		71 767
Réseaux d'égout	19		92 683
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		3 628
Autres	25		
	26	368 474	207 498
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29	24 365	17 488
	30	24 365	17 488
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		538
Autres	34	15 235	9 613
	35	15 235	10 151
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	148 361	100 766
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		7 437
Autres	38		
	39	148 361	108 203
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	1 051 398	781 106

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maud Allaire	1.1 Maire	45 904	18 207	21 967	
Pierre Bélisle	1.2 Conseiller	14 340	7 170		
Claude Bérard	1.3 Conseiller	14 340	7 170		
Maggy Bissonnette	1.4 Conseiller	14 340	7 170		
Claude Dansereau	1.5 Conseiller	14 340	7 170		
Karine Messier	1.6 Conseiller	14 340	7 170		
Pierre-Olivier Roy	1.7 Conseiller	14 340	7 170		

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	2 500 000 \$
<b>Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement</b>		
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023	3	67 136 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	4 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :		
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	5	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	6	\$
Ligne 3 : Autres revenus	7	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	8	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	9	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	10	\$
Ligne 9 : Autres charges	11	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	13	\$
Ligne 14 : Débiteurs	14	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	16	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	17	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	18	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	19	\$
Ligne 24 : Libres	20	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	21	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	22	\$
Montant des pardons de prêts constatés		
Solde cumulatif au début de l'exercice	23	\$
Constatés au cours de l'exercice	24	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	25	\$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 392 482 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 1 184 966 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 10 000 \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 10 000 \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 10 000 \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD44  10 000 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45  40 000 \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 \$

- Systèmes de drainage

51 \$

- Abords de routes

52 \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53  \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54  \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55  \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56  40 000 \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

## e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

## f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

## a) Numéro de la résolution

57  2019-11-377

## b) Date d'adoption de la résolution

58  2019-11-05

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 2019-11-377
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2019-11-05
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 733
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 367
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 366
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**





**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité****OUI**      **NON**

- |  |   |                                     |                                     |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?  | 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| <p>Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».</p> |   |                                     |                                     |
| Si oui, présentez-vous le budget consolidé?  | 2 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?   | 3 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?  | 4 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |

**Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

- |   |   |                          |                                     |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|
| 4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?  | 5 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?   | 6 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État? | 7 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

**La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

- |   |   |                          |                                     |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|
| 7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier? | 8 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?                | 9 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |

**Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**



**ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION**

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière  
modification : 2024-05-14 12:12  
\_\_\_\_\_



# Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>						
Fonctionnement	1	20 453 047	19 744 704	21 570 345	1 908 994	21 928 882
Investissement	2	1 122 232		2 672 383		2 672 383
	3	21 575 279	19 744 704	24 242 728	1 908 994	24 601 265
<b>Charges</b>	4	18 645 136	20 512 782	20 364 677	1 903 230	20 717 450
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	2 930 143	(768 078)	3 878 051	5 764	3 883 815
Moins : revenus d'investissement	6	( 1 122 232)	( )	( 2 672 383)	( )	( 2 672 383)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	1 807 911	(768 078)	1 205 668	5 764	1 211 432
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	3 529 792	4 000 000	3 786 291	42 602	3 828 893
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9					
Remboursement de la dette à long terme	10	( 3 066 901)	( 2 960 854)	( 3 094 517)	( )	( 3 094 517)
Affectations						
Activités d'investissement	11	( 1 081 574)	( 61 900)	( 813 104)	( 576)	( 813 680)
Excédent (déficit) accumulé	12	(370 007)	(194 168)	(202 430)	(34 776)	(237 206)
Autres éléments de conciliation	13	(2 563)	(15 000)	19 325	658	19 983
	14	(991 253)	768 078	(304 435)	7 908	(296 527)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	816 658		901 233	13 672	914 905

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022	2023	2022
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3 513 241	6 354 693	6 635 947
Débiteurs	2	4 757 079	5 817 764	5 957 461
Placements de portefeuille	3	119 984	132 176	132 176
Autres	4		35 000	35 000
	5	8 390 304	12 339 633	12 760 584
<b>Passifs</b>				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	37 114 954	42 477 851	42 477 851
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			121 556
Autres	9	4 523 465	5 278 824	5 485 914
	10	41 638 419	47 756 675	48 085 321
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	11	(33 248 115)	(35 417 042)	(35 324 737)
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles	12	80 477 942	86 434 690	86 542 161
Autres	13	512 419	602 646	624 571
	14	80 990 361	87 037 336	87 166 732
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	3 163 484	4 166 278	4 243 382
Excédent de fonctionnement affecté	16	74 831	5 476	29 335
Réserves financières et fonds réservés	17	4 715 012	4 383 011	4 422 743
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18	( )	( )	26 465
Financement des investissements en cours	19	(5 418 796)	(2 396 180)	(2 396 180)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	45 207 715	45 461 709	45 569 180
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	47 742 246	51 620 294	51 841 995

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES  
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Gestion des fosses septiques	1.1	5 476	5 476
▪ Biométhanisation	1.2		69 355
	2	5 476	74 831
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	3	23 859	79 788
	4	29 335	154 619
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Développement durable	5.1	381 930	381 930
▪ Équilibre budgétaire	5.2	2 000 000	2 000 000
▪ Infrastructures	5.3	510 000	500 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6	39 732	34 900
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	7	111 546	215 233
Organismes contrôlés et partenariats	8		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	9	1 522	47 336
Organismes contrôlés et partenariats	10		
Fonds local d'investissement	11		
Fonds local de solidarité	12		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13		
Autres			
▪ Mobilité durable et Autres	14.1	693 813	661 313
▪ Réserve foncière	14.2	684 200	909 200
	15	4 422 743	4 749 912
	16	4 452 078	4 904 531

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23



**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	43 732 654
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	46 466 025

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
		<b>Total consolidé</b>	<b>Total consolidé</b>
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	27 072 782	25 242 227
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	14 265 214	10 345 906
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	1 499 704	1 837 850
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	42 837 700	37 425 983

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Réalizations 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalizations 2023</b>	
		<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Administration municipale</b>	<b>Total consolidé</b>
<b>Fonctionnement</b>					
Taxes	12	16 112 383	16 716 558	17 329 668	17 329 668
Compensations tenant lieu de taxes	13	265 026	269 994	270 813	270 813
Quotes-parts	14				
Transferts	15	638 717	663 813	637 635	637 635
Services rendus	16	999 004	577 239	840 175	942 142
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	2 333 316	1 517 100	2 309 462	2 510 060
Autres	18	104 601		182 592	238 564
	19	20 453 047	19 744 704	21 570 345	21 928 882
<b>Investissement</b>					
Taxes	20				
Quotes-parts	21				
Transferts	22	1 098 297		2 259 986	2 259 986
Autres	23	23 935		412 397	412 397
	24	1 122 232		2 672 383	2 672 383
	25	21 575 279	19 744 704	24 242 728	24 601 265

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	2 732 999	285 979	3 018 978	3 018 978	3 354 311
Sécurité publique						
Police	2	1 893 572		1 893 572	2 204 771	2 053 370
Sécurité incendie	3	1 204 855	64 868	1 269 723	1 269 723	1 025 954
Autres	4	63 332		63 332	94 371	99 054
Transport						
Réseau routier	5	1 986 173	1 337 237	3 323 410	3 323 410	3 220 878
Transport collectif	6	442 850		442 850	442 850	398 294
Autres	7	94 610	259 134	353 744	353 744	78 247
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	1 793 265	1 013 449	2 806 714	2 806 714	2 504 277
Matières résiduelles	9	1 680 898		1 680 898	1 680 898	1 547 458
Autres	10	486 281		486 281	486 281	510 830
Santé et bien-être	11	154 092		154 092	154 092	139 254
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	445 566		445 566	445 566	493 842
Promotion et développement économique	13	185 717		185 717	185 717	92 112
Autres	14	19 867		19 867	19 867	9 277
Loisirs et culture	15	2 342 911	825 624	3 168 535	3 168 535	2 728 080
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	1 051 398		1 051 398	1 061 933	797 386
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	16 578 386	3 786 291	20 364 677	20 717 450	19 052 624
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	3 786 291 (	3 786 291)			
	21	20 364 677		20 364 677	20 717 450	19 052 624

Extrait du rapport financier, page S28

**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Réalisations 2023</u>		<u>Total consolidé<sup>1</sup></u>
		<u>Administration municipale</u>	<u>Administration municipale</u>	<u>Organismes contrôlés et partenariats</u>	
<b>Revenus d'investissement</b>	1	1 122 232	2 672 383		2 672 383
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	9 200 838)(	9 743 040)(	64 152)(	9 807 192)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	)(	31 433)(	)(	31 433)
Financement à long terme des activités d'investissement	4		8 697 900		8 697 900
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	1 081 574	813 104	576	813 680
Excédent accumulé	6		613 784	63 576	677 360
	7	(8 119 264)	350 315		350 315
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	(6 997 032)	3 022 698		3 022 698

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

*Extrait du rapport financier, page S14*